



SM du Coiron au Rhône (Siren : 200095099)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Cruas
Arrondissement	Privas
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/2020
Date d'effet	01/01/2021

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Alain BERNARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	CC "Ardèche-Rhône-Coiron"
Numéro et libellé dans la voie	10 Avenue de la Résistance
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07350 Cruas
Téléphone	04 75 00 04 11
Fax	
Courriel	d.nadal@smcoironrhone.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	49 454
Densité moyenne	86,46

Périmètres

Nombre total de membres : 4
- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
07	CA Privas Centre Ardèche (200071413)	CA
07	CC Ardèche Rhône Coiron (200071405)	CC
07	CC Berg et Coiron (240700815)	CC
07	CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (240700864)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Le Syndicat Mixte a pour objet, dans les limites des adhésions et des bassins versants des cours d'eau situés entre la Payre et l'Escoutay se jetant dans le Rhône, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence en matière de gestion du grand cycle de l'eau au sens de l'article L.211-7 du code de l'environnement et visant expressément pour les items suivants situés hors de la compétence GEMA mais étroitement liés : - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (11°) ; - L'animation et la concertation dans le domaine de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (12°) : secrétariat et animation de procédures globales, de toutes concertations et études nécessaires à l'échelle du bassin versant. Sur le périmètre d'action du syndicat, les riverains, qu'ils soient ou non rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA) sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau dont ils sont propriétaires conformément aux articles L.215-2, R.215-2, et L.215-14 du code de l'environnement. Le volet Prévention des Inondations (PI) reste de la compétence des EPCI à fiscalité propre membres du Syndicat Mixte.</i>
Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)